

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 15 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 décembre 2023
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - ROUSSET C. -

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M. - MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

2023.83 – Recrutement des agents contractuels pour l'année 2023

Dans le cadre des agents contractuels n'ayant pas fait l'objet d'une délibération sur l'année 2023, il y a lieu de régulariser la situation.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier pour les postes suivants :

SERVICE	CATÉGORIE	FONCTION	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	MOIS
Technique	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.I.1	29h/sem	6
Technique	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.I.1	1.03h/sem	6
Technique	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.I.1	35h/sem	7
Technique	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.I.1	32h/sem	12
Technique	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.I.1	35h/sem	2
Administratif	C	Adjoint Administratif	CDD accroissement L.3.I.1	4h/sem	8

Administratif	B	Adjoint Administratif	CDD accroissement L.3.1.1	22,25h/sem	3
Administratif	C	Adjoint Administratif	CDD accroissement L.3.1.1	35h/sem	12
Administratif	C	Adjoint Administratif	CDD saisonnier L.332-23	268h/période	3
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	1
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	0,25
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	2,5
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD accroissement L.3.1.1	30,5h/sem	12
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	0,5
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD CEE	FORFAIT	1
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	1
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	2
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD accroissement L.3.1.1	3,58h/sem	7
Enfance Jeunesse	C	Adjoint d'animation	CDD saisonnier L.332-23	35h/sem	2
Scolaire	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.1.1	30h/sem	8
Scolaire	C	Adjoint Technique	CDD accroissement L.3.1.1	30,49h/sem	4

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE REGULARISER** la création des postes de l'année 2023 :
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutements correspondants,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés étaient inscrits au budget, chapitre 012.
- **DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


